

REGLEMENT

CHAMPIONNATS REGIONAUX DE PADEL

samedi 27 et dimanche 28 juin 2026

Padel Sphère Sens (89)

I. Epreuves organisées

Article 1.

Les Championnats Régionaux de Padel sont organisés par la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Tennis. Ces Championnats feront l'objet d'une demande d'homologation auprès de la Fédération Française de Tennis afin que les résultats soient pris en compte pour le classement FFT de Padel.

Les Championnats Régionaux de Padel 2026 sont des compétitions ouvertes aux joueurs et joueuses de nationalité française de la catégorie 11 ans et plus avec une épreuve de Double Dames et une épreuve de Double Messieurs.

Cette phase régionale est qualificative pour les Championnats de France de Padel (du 02 au 04 octobre 2026 au complexe Padel + d'Agen). Une équipe masculine et une équipe féminine seront qualifiées à l'issue de cette compétition (**si la paire vainqueur déclare forfait pour les Championnats de France, alors selon le règlement fédéral, une paire sera repêchée mais par forcément en BFC – voir Guide de la Compétition Padel 2026**).

Article 2.

Les Championnats Régionaux de Padel 2026 se déroulent en 2 phases :

- 1ère phase : Départementale (les 12 et 13 Juin) dans la Côte d'Or, le Doubs, la Nièvre, l'Yonne, le Jura, la Saône et Loire et le Territoire de Belfort.
- 2ème phase : Finales régionales à Padel Sphère Sens (89)

II. Organisation des phases

Article 3.

La 1ère phase est organisée par chaque Comité Départemental qui dispose de pistes de padel sur son territoire. Elle est valorisée dans la catégorie P250.

Article 4.

Chaque Comité Départemental est en charge de l'organisation de cette 1ère phase et désignera un juge-arbitre pour son étape.

Le juge-arbitre de la phase 1, devra **IMPERATIVEMENT** saisir les résultats de la phase, au plus tard, 48h après la date de l'épreuve et transmettre le nom des 2 paires (vainqueur et finaliste) à la Ligue Bourgogne-Franche-Comté sous 48h également.

Par mail à l'attention de Romain ESCOUFFIER (romain.escouffier@fft.fr)

Article 5.

La 2ème phase des Championnats Régionaux de Padel se déroulera au complexe Padel Sphère à Sens (89) les 27 et 28 juin 2026. Elle est assimilée à un tournoi de catégorie P1000 quel que soit le nombre de paires.

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Tennis sera en charge de l'organisation de cette phase finale.

III. Conditions de participations des joueurs et modalités de qualification

Article 6.

La licence padel ou multi-raquettes 2026 est obligatoire pour prendre part aux épreuves. Elle devra être prise avant 31 décembre 2025.

Les équipes sont constituées de deux joueurs ou deux joueuses. Conformément au règlement national les équipes peuvent être formées avec des joueurs de clubs différents (en BFC ou autre Ligue mais un des deux joueurs(euses) doit être obligatoirement licencié et rattaché à un club de BFC en 2026.

Pas de limite de classement.

Pour les messieurs :

La phase finale se disputera sous la forme d'un tournoi Multi-Chances (TMC) à 24 équipes (T24) et sera conforme au CDC défini dans le Guide de la Compétition Padel 2026.

Les paires qualifiées pour cette 2ème phase seront :

- 2 paires bénéficiant d'une exemption attribuée par la Commission Régionale Padel (2 places)
- les équipes vainqueurs et finalistes de chaque département (14 places)
- les places restantes (soit 10 places) seront attribuées au poids des paires les plus faibles (selon classement de Mai 2026).

A noter : si aucune exemption ou une seule est attribuée par la Commission Régionale Padel, les places attribuées au poids des paires les plus faibles passeront à 11 ou 12 places.

IMPORTANT :

Les joueurs devront notifier par email à l'attention de Romain ESCOUFFIER (romain.escouffier@fft.fr) ou téléphone (06 14 29 36 41) pour **le 02 juin 2026 23h59 au plus tard** leur volonté d'engagement.

Le mercredi 03 juin 2026, Romain ESCOUFFIER communiquera la liste des paires qualifiées d'office sur le critère du poids de paires. Les paires non qualifiées pourront s'inscrire à la phase départementale si elles souhaitent en cas de victoire ou finale rejoindre le championnat régional.

Pour les dames :

Comme le championnat départemental et régional sont deux épreuves différentes, il n'est pas obligatoire qu'une paire inscrite à un championnat départemental soit la même pour le championnat régional.

La phase finale se disputera sous la forme d'un tournoi Multi-Chances (TMC) limité à 12 paires. Le choix des paires sera fait au « cut » (plus faible poids des paires inscrites au classement de Mai 2026).

La participation à la finale régionale se fera sur inscription auprès de Romain ESCOUFFIER, juge-arbitre de l'épreuve, avant le **12 juin 2026 23h59** par téléphone au 06 14 29 36 41 ou par mail à l'adresse : romain.escouffier@fft.fr

Article 7.

Chaque joueur ne peut s'inscrire qu'à une seule étape de la phase départementale.

Article 8 : Demande d'exemption

Une exemption de la phase départementale masculine peut-être attribuée par la Commission Régionale de Padel uniquement aux joueurs masculins+45 ans inscrits au championnat régional qui seront présents au Championnat de France de Padel et s'ils en font la demande par mail à la Commission Régionale padel (le Championnat de France +45 ans hommes ayant lieu aux mêmes dates que la phase départementale des régionaux séniors hommes).

Ce point de règlement est valable pour la paire (un des 2 joueurs peut ne pas remplir les conditions énoncées).

Demande à formuler par email à l'attention de Romain ESCOUFFIER (romain.escouffier@fft.fr)

Une autre paire pourra rentrer dans la compétition par exemption. Sa demande devra être motivée et formulée par email à l'attention de Romain ESCOUFFIER (romain.escouffier@fft.fr)

La date limite de réception par la Commission Régionale Padel de la (ou des) demande(s) d'exemption a été fixée au 02 juin 2026 23h59.

L'attribution de cette (ou ces) exemption(s) sera communiquée le 03 juin 2026 à la ou aux paires concernées.

Article 9.

Le prix de l'inscription est fixé à 25 € pour tous (tarification d'une épreuve P1000).

Les joueurs et joueuses qui n'ont pas réglé leur droit d'engagement pour des compétitions régionales ayant eu lieu antérieurement, n'auront pas le droit de participer à la compétition.

Article 10.

Si une équipe masculine déclare forfait pour la 2ème Phase, il faudra s'intéresser à l'origine de sa qualification :

- si elle provient d'un championnat départemental, l'équipe sera remplacée par l'équipe suivante dans le classement de la 1ère Phase de son département (soit l'équipe classée 3^{ème}). Au-delà, ce sera la meilleure équipe au poids des paires les plus faibles (cut) qui intégrera le tableau du championnat régional.
- Si l'équipe forfait avait été retenue au poids des paires les plus faibles (cut), le JAP2 proposera à l'équipe suivant au poids de paires d'intégrer le tableau du championnat régional.

Si un joueur ne peut participer à la 2ème Phase, quelle que soit la raison, son équipe sera déclarée forfait. *Le joueur disponible de la paire forfait ne pourra pas reconstituer une paire et ainsi participer à la seconde phase.*

IV. Informations complémentaires

À votre arrivée, vous devez vous présenter au juge-arbitre avec les documents nécessaires à l'accueil (cf. Documents à fournir).

Documents à fournir :

- Règlement de l'inscription (carte bancaire ou espèces)
- Pièce d'identité.

Déroulement des parties :

- 1 JAP2 accompagné d'un autre JAP veilleront au bon déroulement de la compétition.

Balles :

- Head Pro S.

Hébergement :

- Les participants sont autonomes pour la gestion de l'hébergement.